

CONDITIONS GENERALES

* * * * *

Les conditions contractuelles ci-dessous concernent les relations juridiques existant entre vous (client) et nous (Montreux Excursions VSA MOB SA, désignée ci-après Montreux Excursions). Elles s'appliquent aux voyages à forfait en autocar.

1. Conclusion du contrat

Par votre inscription écrite, téléphonique ou personnelle auprès de notre agence, un contrat est établi entre vous et Montreux Excursions.

2. Inscription

A réception de notre confirmation de réservation, vous devez nous verser un acompte par personne. Le montant exact dépend de chaque dossier et vous sera indiqué lors de la réservation. La confirmation doit être vérifiée immédiatement à réception et toute éventuelle erreur doit nous être signalée dans les cinq jours.

3. Modifications ou annulations de voyage

En cas d'annulation, nous percevons, afin de couvrir les frais de travail, CHF 20.- par personne (maximum CHF 120.- par dossier). Dès le trentième jour avant le départ, nous devons encaisser, en plus, le pourcentage suivant du prix forfaitaire :

30 - 21	jours avant le départ :	10 %
20 - 11	jours avant le départ :	50 %
10 - 0	jours avant le départ :	100 %

La date de réception réelle de l'annulation auprès de nos bureaux, par lettre recommandée, est déterminante pour le calcul des frais d'annulation susmentionnés.

Nous vous conseillons de souscrire une assurance voyage pour couvrir ce risque. Le montant de la police d'assurance ainsi que les frais de dossier sont toujours à la charge de l'assuré.

4. Modifications de prix ou de programme

Nos prix, soigneusement calculés, peuvent être soumis à augmentation en cas de variation importante du prix du carburant, des taxes, impôts ou redevances, ou de tout autre élément déterminant du voyage réservé.

Dans ce cas, Montreux Excursions répercutera ces augmentations sur le prix de vente, mais au plus tard 22 jours avant le départ. Si l'augmentation de prix dépasse 10%, vous avez le droit, dans les 5 jours qui suivent la réception de notre avis, de résilier le contrat par lettre recommandée.

Dans le cas où les entreprises (hôtels, transports, etc...) mandatées par nous ne sont plus en mesure, pour des raisons imprévisibles, de fournir leurs prestations, nous nous réservons le droit de vous fournir des prestations similaires. Dans ce cas, nous nous efforcerons de vous communiquer les changements de programme le plus tôt possible.

5. Formalités douanières

Chaque voyageur est responsable du respect des prescriptions concernant les passeports, les visas, la douane et la santé. Les prescriptions de passeport et de visa indiquées dans les descriptions des voyages sont valables pour les citoyens de Suisse et du Liechtenstein. Les ressortissants d'autres pays sont responsables de se renseigner sur les dispositions en vigueur pour leur nationalité respective. Vérifiez avant le départ d'être en possession de tous vos documents.

6. Bagages

Il y a suffisamment de place pour les bagages habituels. Ils sont transportés gratuitement, mais nous ne prenons aucune responsabilité en cas de dégât, de perte ou de vol de valises et de leur contenu, ni dans l'autocar, ni à l'extérieur. Nous vous recommandons une assurance bagages, que vous pouvez conclure lors de la réservation. Nous vous prions de munir vos bagages d'étiquettes mentionnant l'adresse de votre domicile.

7. Assurances

Dans le cadre du voyage réservé chez nous, vous êtes assurés en Responsabilité Civile durant la marche du véhicule. Nous n'assumons aucune autre responsabilité. Chaque participant est donc responsable de ses propres assurances.

8. Responsabilité

Bien qu'organisateur du voyage, nous n'agissons qu'en qualité d'intermédiaire entre les participants d'une part et les moyens de transport, hôtels et autres prestataires d'autre part. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accidents, de pertes, de dommages, d'autres incidents imprévisibles. Nous déclinons également toute responsabilité quant aux effets que des événements de force majeure (grève, guerre, troubles sociaux, etc.) pourraient avoir sur le programme. Notre offre ou notre prospectus n'est pas émis pour le compte de compagnies de transports mentionnées dans le programme et leur responsabilité n'est engagée que dans le cadre du contrat de travail.

Changements d'horaires et de prix réservés.

9. Droit applicable et For

Le droit suisse uniquement est applicable aux rapports juridiques éventuels entre vous et nous. Le for est Sion.

Les présentes Conditions Générales peuvent être modifiées en tout temps, avec un préavis de 21 jours pour les voyages déjà réservés.

Sion, février 2011